

REGLEMENT PARTICIPANTS



La Mountain Running International Cup (Grand Prix of the Nations) désormais MnRIC est une compétition individuelle, par équipes et des nations, basée sur les résultats obtenus par les participants aux épreuves du calendrier.

Tous les sportifs qui le désireront pourront y participer. Tous les participants pourront choisir représenter la nation avec celle ou ils se sentiront le plus identifiés, sans discrimination de quelque type.

Pour prendre part aux courses de la MnRIC il faut que les coureurs remplissent les conditions qui sont établies par les différents règlements, qui pourront exiger la possession d'une licence sportive apte pour la compétition en courses de haute montagne, expédiée par une fédération sportive, ou, à défaut, un certificat médical que démontrera que s'est en de pleines conditions physiques pour ce type de compétition.

Il faut avoir l'âge minimal de 16 ans. Au Moment de faire l'inscription, les moins de 18 ans devront apporter une autorisation des parents ou tuteurs.

CLASSIFICATIONS

Individuel

On établit deux catégories : des hommes et des femmes

Équipes

Les équipes pourront être des sélections nationales, clubs, institutions ou entreprises

L'équipe sera formée par ceux qui figureront au moment de réaliser l'inscription. Chaque coureur, pourra seulement faire partie d'une équipe le long de la MnRIC. Une équipe ne pourra pas incorporer de nouveaux coureurs après la 3e épreuve du calendrier de la MnRIC, si ce coureur a déjà disputé quelque'une des courses comme coureur "sans équipe". Pour bénéficier de ce trophée doit avoir participé à au moins 3 courses le long du circuit.

Nations

La nation pour laquelle chaque coureur participera, sera celle qui figurera au moment de réaliser son inscription individuelle. Chaque coureur, pourra seulement faire partie d'une nation le long de la MnRIC.

PONCTUATIONS

Si la MnRIC se compose de plus de 4 courses, seront retenus seulement les meilleurs résultats obtenus en 4 courses. Le nombre maximal de courses à la MnRIC, sera de 7.

La ponctuation pour la MNRIC, se basera sur la classification officielle de chaque épreuve que l'entité organisatrice délivrera au responsable de la classification générale. Le vainqueur de La MNRIC sera le participant qui accumulera le meilleur nombre de points.

Les points obtenus à chacune des épreuves qui configurent la MnRIC, seront :

- 1er. Classifié 100 points
- 2e. Classifié 85 points
- 3e. Classifié 75 points
- 4e. Classifié 70 points
- 5è. Classifié 66 points
- 6è. Classifié 64 points

À partir du cinquième, les points seront descendus de 2 en 2, jusqu'à arriver à 2 points, c'est-à-dire que tous ceux qui finiront la preuve, au moins obtiendront 2 points.

Sanction de points : si deux ou plus coureurs sont présentés à la ligne d'arrivée "ex aequo", les points qu'ils obtiendront se distribueront entre les coureurs impliqués. Exemple : deux coureurs arrivent sur la ligne d'arrivée en première position dans les conditions décrites, chacun d'entre eux n'obtiendra pas 100 points, ils s'ajouteront ($100+85=185$) et ils distribueront entre eux ($185/2=92,5$ pour chacun) le total de points correspondants à leurs résultats.

Si un coureur participe en plus de 4 courses, il obtiendra une bonification de 30 points, pour chacun des courses écartées. Exemple : si un coureur a disputé 6 courses, il additionnera les 4 courses en ce qu'il ait obtenu plus de point, plus 30 points extra pour chacune des autres deux courses, c'est de dire 60 points.

Les meilleurs coureurs de la Nation qui battra chaque course (3 premiers hommes et la première femme), obtiendront 15 points extra dans leur classification générale individuelle, et le reste de composants de cette même nation, qui termineront la course, obtiendront 5 points extra.

En cas d'égalisation, une fois disputées toutes les courses, le coureur qui aura le plus de premières place gagnera. Si l'égalisation persiste, c'est celui qui aura plus de deuxièmes place. S'il y a encore égalisation, le vainqueur sera celui qui aura plus de troisièmes places. Si l'égalisation restait, ce sera le concurrents qui aura obtenu le meilleur résultat la dernière course.

Pour opter au triomphe final, il faudra avoir participé, au moins, à 3 épreuves du calendrier et être présent à la livraison de prix de la MnRIC, qui sera réalisée immédiatement après la dernière course du calendrier.

Trophée pour des équipes

Obtiendra ce trophée l'équipe qui additionnera plus de points une fois effectuées toutes les épreuves de la MnRIC et il soit présent à la livraison de prix.

Pour établir cette classification les points obtenus seront additionnés à la classification générale de chacun des courses, par les trois premiers hommes

et la première femme de l'équipe.

Trophée pour des Nations.

Obtiendra ce trophée la Nation qui additionnera plus de points une fois effectuées toutes les preuves de la MnRIC.

Pour établir cette classification les points obtenus seront additionnés à la classification générale de chacune des courses, par les trois premiers hommes et les trois premières femmes de chacune des nations.

Prix aux courses.

Les prix finaux de la MnRIC, aussi bien que ceux de chacun des courses, ne discrimineront pas entre des hommes et des femmes. Les dotations économiques et/ou en cadeaux seront identiques.

RESPONSABILITÉS

Il est de la responsabilité des coureurs, de disposer d'une assurance qui les couvrira devant un éventuel accident.

Il est de la responsabilité des participants de porter l'équipement et matériel approprié pour chacun des courses. Il est aussi de la responsabilité de chaque participant d'avoir obtenu les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour pouvoir participer aux courses, aussi bien que ceux de leur propre état de santé.

OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

Tous les participants ont l'obligation de suivre les indications données par n'importe quel membre de l'organisation de la course. En cas de non obéissance à des directives de sécurité indiquées par l'organisation, le coureur sera disqualifié de la preuve.

Tous les participants ont l'obligation d'assister et de communiquer au contrôle le plus proche n'importe quel accident qu'ils auront observé. En cas de ne pas le faire ils seront disqualifiés.

Les coureurs qui décideront de se retirer d'une course devront le communiquer à l'organisation à travers le contrôle le plus proche du lieu de la retraite.

Tous les coureurs devront porter le matériel approprié pour réaliser la course.

INFRACTIONS

Il existera trois types d'infractions, légers, graves et très graves. Les infractions légères et graves seront pénalisées en temps depuis 3 minutes jusqu'à la disqualification. Les très graves, signifieront la disqualification immédiate du coureur.

Sanctions légères et graves :

Couper ou raccourcir le parcours saillant de l'itinéraire indiqué

Ne pas porter le matériel correct pour une course de montagne ou le matériel

obligatoire marqué par l'organisation (manches longues, veste coupe vent, lunettes de soleil, gants, etc).

Lancer des déchets, extérieur des lieux établis

Ne pas porter le dossard en lieu visible.

S'anticiper au signal de sortie.

Sanctions très graves.

Utiliser n'importe quel moyen de transport ou de la locomotion pendant tout ou une partie du parcours.

Ne pas garder de respect aux plus de normes sportives de conduite et cohabitation et de respect à la nature.

N'importe quelle déconsidération avec les juges, membres de l'organisation ou participants de la course.

Il sera motif de disqualification, de terminer l'épreuve plus tard de l'heure de fermeture du contrôle d'arrivée, fixée par l'organisation.

Il sera motif de disqualification, de passer par les contrôles de passage, plus tard que l'heure de fermeture fixée par l'organisation.

Motif de disqualification de la course et de la MnRIC sera, l'ingestion de produits de doping.

Le règlement de chaque course pourra envisager d'autres sanctions spécifiques.

RÉCLAMATIONS

Les coureurs pourront présenter des réclamations à la classification de chaque course, pendant les 5 jours postérieurs à la même. Toujours par écrit et accompagnées d'un paiement de 60 euros, à retourner au cas où la réclamation prospérera.

Également ils pourront présenter des réclamations à la classification générale de la MnRIC, pendant les 15 jours postérieurs à la publication de la même au web officiel de la MnRIC. Toujours par écrit et accompagné d'un paiement de 60 euros, à retourner au cas où la réclamation prospérera.